

LISTE DES ANNEXES

- A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
- 32303P - Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
- A32303R - Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
- A32304R - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
- A32305R - Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
- A32306P - Réhabilitation ou plantation d'alignement de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés ou de vergers
- Méthode de calcul des barèmes
- Tableaux des majorations/minorations des coûts

Code PDRH
A32301P

Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage

Objectifs

Cette action a pour objectif de ré-ouvrir des surfaces abandonnées, plus ou moins embroussaillées, colonisées par des ligneux. Cela permet ainsi de redonner une fonction écologique au milieu naturel en favorisant les habitats et espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000.

Habitats et espèces prioritairement concernés

Habitats :

4010, Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables) - 6410, Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (Vulpin faux-roseaux, Sanguisorbe officinale) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7140, Tourbières de transition et tremblantes - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7210, Marais calcaires à Marisque et espèces du Caricion davallianae - 7230, Tourbières basses alcalines - 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo- Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii

Espèces:

1074, Laineuse du prunellier *Eriogaster catax* - 1298, Vipère d'Ursini *Vipera ursinii* - 1303, Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* - 1304, Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, Petit murin *Myotis blythii* - A021, Butor étoilé *Botaurus stellaris* - A022, Blongios nain *Ixobrychus minutus* - A074, Milan royal *Milvus milvus* - A080, Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* - A081, Busard des roseaux *Circus aeruginosus* - A082, Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* - A084, Busard cendré *Circus pygargus* - A122, Râle des genêts *Crex crex* - A133, Oedicnème croard *Burhinus oedicnemus* - A151, Combattant varié *Philomachus pugnax* - A224, Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* - A243, Alouette calandrelle *Calandrella brachydactyla* - A246, Alouette lulu *Lullula arborea* - A255, Pipit rousseline *Anthus campestris* - A272, Gorge bleue à miroir *Luscinia svecica* - A302, Fauvette pitchou *Sylvia undata* - A338, Pie grièche écorcheur *Lanius collurio* - A379, Bruant ortolan *Emberiza hortulana*

Conditions d'éligibilité

- Cette action de restauration doit obligatoirement être suivie d'une action d'entretien (A32303R, A32304R ou A32305R).

Description des engagements rémunérés

- Bucheronnage : Coupe des ligneux
- Débroussaillage : Broyage de la végétation arbustive et herbacée.
- Conditionnement : Ramassage des produits de coupe et mise « en tas » (mise en andains).
- Exportation : Emmener les produits de coupes jusqu'à une zone de stockage définie, en bord de parcelle par exemple et/ou transport en vue d'une valorisation ou non : déchetterie, compostage...

Montant des aides

Opérations	Obligatoire (O) / Facultatif (F)	Modalités (manuelle/ mécanique)	Coût unitaire (€/ha)
Bucheronnage	O		970
Débroussaillage	O	Manuelle	720
		Mécanique	310
Conditionnement	F	Manuelle	580
		Mécanique	220

Exportation	F	Manuelle	640
		Mécanique	430

Dans le cas où le milieu présente des caractéristiques particulières, des majorations ou minorations de coûts peuvent être engendrées. (cf. Annexe : Tableau des majorations /minorations de coûts)

Portance des sols ¹

- Bonne
 Moyenne
 Faible

Taux de recouvrement

- < 30 %
 30 – 70 %
 > 70 %

Pente

- 0 – 15 %
 15 – 30 %
 30 – 50 %

¹ Portance des sols :

Bonne : sol permettant un passage d'hommes et d'engins quasiment toute l'année (hors période de pluie ou de dégel)

Moyenne : Sol sur lequel le recours à des engins de type tracteur classique n'est possible que quelques mois dans l'année

Faible : sol sur lequel seuls les travaux manuels sont possibles toute l'année à moins de recourir à du matériel très particulier utilisable à certaines périodes de l'année

Engagements non rémunérés

- Le contractant s'engage à respecter les modalités techniques établies avec la structure animatrice du Docob : date de réalisation des travaux, surface engagée, précautions particulières en fonction de la nature du milieu, matériel à utiliser...
- Un cahier d'enregistrement des interventions sera tenu par le contractant (date de réalisation, lieu, surface, matériel utilisé...)
- Tous les ligneux ne seront pas obligatoirement coupés (la surface à conserver sera précisée dans le cahier des charges lors de la mise en place du contrat).
- Toute la parcelle ne sera pas obligatoirement ouverte. Une zone de refuge doit être maintenue en bordure de parcelle (la surface à conserver sera précisée dans le cahier des charges lors de la mise en place du contrat).
- Aucun traitement chimique ne sera autorisé (pesticides, herbicides, fertilisants)
- Pour les zones humides : pas de retournement, pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux, pas d'assèchement, ni d'amendement

Contrôles

- Pièces à fournir: photos du site avant et après réalisation des travaux
- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés.

Code PDRH
A32306P

Plantations de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets

Objectifs

Ces plantations permettent de maintenir des corridors boisés utiles à de nombreuses espèces (zones de chasse des chiroptères notamment). Elles constituent également des habitats pour de nombreuses espèces (oiseaux, insectes...). Les haies, alignements d'arbres et arbres isolés contribuent aussi à la gestion quantitative et qualitative de l'eau en ayant un rôle de filtre épurateur et de lutte contre l'érosion.

Espèces prioritairement concernées

1074, Laineuse du prunelier *Eriogaster catax* - 1303, Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* - 1304, Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, Petit murin *Myotis blythii* - 1308, Barbastelle *Barbastella barbastellus* - 1310, Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi* - 1323, Murin de Bechstein *Myotis bechsteini* - A229, Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis* - A338, Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

Conditions d'éligibilité

- Cette action de gestion doit être suivie par une action d'entretien (A32306R). Dans le cadre d'un schéma de gestion, cette action peut être mise en œuvre la première année afin de reconstituer la haie, suivie d'une action pour assurer son entretien (A32306R) les années suivantes.
- L'action doit porter sur des éléments déjà existants.

Description des engagements rémunérés

- Pour chaque engagement, il est compris dans le coût unitaire des fournitures et le temps de travail.
- Plantation : les essences choisies doivent être locales (se référer à la liste d'essences préconisées par la région Poitou-Charentes) et adaptées aux conditions pédo-climatiques.
- Paillage : l'utilisation de paillage biodégradable est obligatoire (pas de paillage plastique) : paille de céréales, pailles de lin, copeau de bois, feutre 100% fibres végétales...
- Protection : une protection des plants contre le gibier et les lapins peut être nécessaire.

Montant des aides

Opérations	Obligatoire (O) / Facultatif (F)	Modalités (manuelle/ mécanique)	Coût unitaire (€/ml)
HAIE (calcul pour 1ml)			
Préparation du terrain	O	mécanique	0,32
Plantation	O		3,74
Paillage	O		1,93
Option 1 : Protection que des hauts-jets	F		0,37
Option 2 : Protection de tous les plants	F		1,26
VERGER (calcul pour 1 arbre fruitier)			
Préparation du terrain	O	manuelle	8,27
		mécanique	6,57
Plantation	O		19,14
Paillage	O		2,82
Protection	F		5,81
ALIGNEMENT D'ARBRES (calcul pour 1 arbre)			

Préparation du terrain	O	manuelle	8,27
		mécanique	6,57
Plantation	O		35,46
Paillage	O		2,82
Protection	F		9,14

Engagements non rémunérés

- Le contractant s'engage à respecter les modalités techniques établies avec la structure animatrice du Docob : date de réalisation des travaux (hors période de nidification), linéaire engagé, précautions particulières en fonction de la nature du milieu, ...
- Pour les haies, il est demandé la plantation d'une haie paysagère double à raison de 1 plant tous les 75 cm en quinconce sur 2 lignes parallèles espacées d'environ 60 cm (cela correspond à une densité de 1,3 plants/m)
- Utilisation d'un paillage biodégradable obligatoire : paille de céréales, paille de lin, copeaux de bois, , feutre 100% fibres végétales....
- Plantation d'essences locales (se référer à la liste d'essences préconisées)
- Un cahier d'enregistrement des interventions sera tenu par le contractant (date de réalisation, lieu, surface, matériel utilisé...)
- Aucun traitement chimique ne sera autorisé (herbicides, pesticides, fertilisants) sauf s'il existe une autorisation de lutte contre les nuisibles.

Contrôles

- Pièce à fournir: photos du site avant et après réalisation des travaux
- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés

Tableau des majorations/minorations des coûts

	Travaux manuels		Travaux mécaniques	
	Classiques (débroussaillage, recépage...)	Spécifiques (étrépage...)	Classiques (gyrobroyage, épaveuse, débardage classique)	Spécifiques (pelle spéciale marais, chenillard, pelle araignée...)
Distance chantier/route				
0 – 500 m	0	0	0	0
500 – 1000 m	+ 5 %	+ 5 %	0	0
1000 – 2000 m	+ 15 %	+ 15 %	+ 10 %	+ 10 %
> 2000 m	+ 30 %	+ 30 %	+ 20 %	+ 20 %
Portance des sols				
Bonne	0	0	0	0
Moyenne	0	0	+ 20 %	0
Faible	+ 15 %	+ 15 %	+ 50 %	+ 15 %
Taux de recouvrement de la végétation à couper				
< 30 %	- 20 %	- 30 %	0	0
30-70 %	0	0	0	0
□ 70 %	+ 20 %	+ 20 %	+ 5 %	+ 5 %
Pente				
0-15 %	0	0	0	0
15-30 %	+ 15 %	+ 15 %	+ 15 %	0
30-50 %	+ 30 %	+ 50 %	+ 50 %	+ 15 %
	= technique difficile à mettre en œuvre ou peu adaptée à l'objectif			

Source : Élaboration de références techniques et économiques pour les contrats Natura 2000 en milieux forestiers et associés – ECOSPHERE/Cabinet Rousselin Colas des Francs, Novembre 2003.

Code PDRH
A32305R

Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Objectifs

Cette action vise à limiter l'embroussaillage des parcelles en contrôlant la croissance arbustive. Il s'agit d'un entretien par broyage de végétaux ciblés (fougère aigle, callune, molinie, genêts...)

Habitats et espèces prioritairement concernés

Habitats :

4010, Landes humides atlantiques septentrionales à Bruyère à quatre angles - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables) - 6220, Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea - 6230, Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (Vulpin faux-roseaux, Sanguisorbe officinale) - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion

Espèces :

1303, Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* - 1304, Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, Petit murin *Myotis blythii* - A074, Milan royal *Milvus milvus* - A080, Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* - A081, Busard des roseaux *Circus aeruginosus* - A082, Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* - A084, Busard cendré *Circus pygargus* - A224, Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* - A246, Alouette lulu *Lullula arborea* - A302, Fauvette pitchou *Sylvia undata* - A338, Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* - A379, Bruant ortolan *Emberiza hortulana*

Description des engagements rémunérés

- Débroussaillage : Broyage ou gyrobroyage des parcelles.
- Conditionnement : Ramassage des produits de coupe et mise « en tas » (mise en andains).
- Exportation : Emmener les produits de coupes jusqu'à une zone de stockage définie, en bord de parcelle par exemple et/ou transport en vue d'une valorisation ou non : déchetterie, compostage...

Montant des aides

Opérations	Obligatoire (O) / Facultatif (F)	Modalités (manuelle/ mécanique)	Coût unitaire (€/ha)
Débroussaillage	O	Manuelle	620
		Mécanique	260
Conditionnement	F	Manuelle	415
		Mécanique	190
Exportation	F	Manuelle	480
		Mécanique	380

Dans le cas où le milieu présente des caractéristiques particulières, des majorations ou minorations de coûts peuvent être engendrées. (cf. Annexe : Tableau des majorations /minorations de coûts)

Portance des sols ¹

- Bonne
 Moyenne
 Faible

Taux de recouvrement

- < 30 %
 30 – 70 %
 > 70 %

Pente

- 0 – 15 %
 15 – 30 %
 30 – 50 %

¹ Portance des sols :

Bonne : sol permettant un passage d'hommes et d'engins quasiment toute l'année (hors période de pluie ou de dégel)

Moyenne : Sol sur lequel le recours à des engins de type tracteur classique n'est possible que quelques mois dans l'année

Faible : sol sur lequel seuls les travaux manuels sont possibles toute l'année à moins de recourir à du matériel très particulier utilisable à certaines périodes de l'année

Engagements non rémunérés

- Le contractant s'engage à respecter les modalités techniques établies avec la structure animatrice du Docob : date de réalisation des travaux, surface engagée, précautions particulières en fonction de la nature du milieu, matériel à utiliser...
- Le débroussaillage se fera de manière centrifuge.
- Une zone de refuge non débroussaillée en bord de parcelle sera conservée (la surface à conserver sera précisée dans le cahier des charges lors de la mise en place du contrat).
- Un cahier d'enregistrement des interventions sera tenu par le contractant (date de réalisation, lieu, surface, matériel utilisé...)
- Aucun traitement chimique ne sera autorisé (pesticides, herbicides, fertilisants)

Contrôles

- Pièce à fournir: photos du site avant et après réalisation des travaux
- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés

Code PDRH
A32304R

Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

Objectifs

Cette action a pour objectif la mise en place d'une fauche d'entretien sur des milieux ouverts. Celle-ci permettra de maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles notamment. Elle pourra être mécanique ou manuelle et sera réalisée autant de fois que nécessaire (périodicité déterminée avec la structure animatrice du Docob).

Habitats et espèces prioritairement concernés

Habitats :

1410, Prés salés méditerranéens (*Juncetalia maritimi*) - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 4020, Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires - 6110, Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi* - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) - 6230, Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à *Molinie* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin - 6510, Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Vulpin faux-roseaux*, *Sanguisorbe officinale*) - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* - 7210, Marais calcaires à *Marisque* et espèces du *Caricion davallianae* - 7230, Tourbières basses alcalines

Espèces :

1059, Azurée de la *Sanguisorbe* *Maculinea teleius* - 1071, Fadet des laiches *Coenonympha oedippus* - 1303, Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* - 1304, Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, Petit murin *Myotis blythii* - 1324, Grand murin *Myotis myotis* - 1831, Flûteau nageant *Lurionium natans* - A021, Butor étoilé *Botaurus stellaris* - A031, Cigogne blanche *Ciconia ciconia* - A080, Circaète Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus* - A081, Busard des roseaux *Circus aeruginosus* - A082, Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* - A084, Busard cendré *Circus pygargus* - A119, Marouette ponctuée - A122, Râle des genêts *Crex crex* - A140, Pluvier doré *Pluvialis apricaria* - A151, Combattant varié *Philomachus pugnax* - A196, Guifette moustac *Chlidonias hybridus* - A197, Guifette noire *Chlidonias niger* - A222, Hibou des marais *Asio flammeus* - A246, Alouette lulu *Lullula arborea* - A255, Pipit rousseline *Anthus campestris* - A272, Gorge bleue à miroir *Luscinia svecica* - A294, Phragmite aquatique *Acrocephalus paludicola* - A302, Fauvette pitchou *Sylvia undata* - A338, Pie grièche écorcheur *Lanius collurio*

Description des engagements rémunérés

- Fauche : Fauche des parcelles
- Conditionnement : Ramassage des produits de coupe et mise « en tas » (mise en andains).
- Exportation : Emmener les produits de coupes jusqu'à une zone de stockage définie, en bord de parcelle par exemple et/ou transport en vue d'une valorisation ou non : déchetterie, compostage...

Montant des aides

Opérations	Obligatoire (O) / Facultatif (F)	Modalités (manuelle/ mécanique)	Coût unitaire (€/ha)
Fauche	O	Manuelle	620
		Mécanique	210
Conditionnement	F	Manuelle	330
		Mécanique	190
Exportation	F	Manuelle	480

		Mécanique	380
--	--	-----------	-----

Dans le cas où le milieu présente des caractéristiques particulières, des majorations ou minoration de coûts peuvent être engendrées. (cf. Annexe : Tableau des majorations /minoration de coûts)

Portance des sols ¹

Taux de recouvrement

Pente

- Bonne
- Moyenne
- Faible

- < 30 %
- 30 – 70 %
- > 70 %

- 0 – 15 %
- 15 – 30 %
- 30 – 50 %

¹ Portance des sols :

Bonne : sol permettant un passage d'hommes et d'engins quasiment toute l'année (hors période de pluie ou de dégel)

Moyenne : Sol sur lequel le recours à des engins de type tracteur classique n'est possible que quelques mois dans l'année

Faible : sol sur lequel seuls les travaux manuels sont possibles toute l'année à moins de recourir à du matériel très particulier utilisable à certaines périodes de l'année

Engagements non rémunérés

- Le contractant s'engage à respecter les modalités techniques établies avec la structure animatrice du Docob : date de réalisation des travaux, surface engagée, précautions particulières en fonction de la nature du milieu, matériel à utiliser, fréquence et hauteur de coupe...
- La fauche se fera de manière centrifuge à vitesse réduite (<8km/h)
- Une zone de refuge non fauchée en bord de parcelle sera conservée (la surface à conserver sera précisée dans le cahier des charges lors de la mise en place du contrat)..
- Un cahier d'enregistrement des interventions sera tenu par le contractant (date de réalisation, lieu, surface, matériel utilisé...)
- Aucun traitement chimique ne sera autorisé (pesticides, herbicides, fertilisants)

Contrôles

- Pièces à fournir: photos du site avant et après réalisation des travaux
- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés

Code PDRH
A32303R

Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologiques

Objectifs

Cette action a pour objectif la mise en place d'un pâturage d'entretien afin de maintenir l'ouverture du milieu et également de favoriser la constitution de mosaïques végétales. Les pratiques pastorales seront adaptées aux spécificités des différents milieux en fonction de leurs caractéristiques écologiques.

Habitats et espèces prioritairement concernés

Habitats :

4020, Landes humides atlantiques tempérées à Bruyère ciliée et Bruyère à quatre angles - 4030, Landes sèches européennes - 5130, Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires - 6110, Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du Alysso-Sedion albi - 6120, Pelouses calcaires de sables xériques - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia)(*sites d'orchidées remarquables) - 6220, Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea - 6230, Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) - 6410, Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) - 6420, Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion - 7110, Tourbières hautes actives - 7120, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion - 7210, Marais calcaires à Marisque et espèces du Caricion davalliana - 7230, Tourbières basses alcalines - 8230, Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii

Espèces :

1220, Cistude d'Europe *Emys orbicularis* - 1303, Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* - 1304, Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* - 1307, Petit murin *Myotis blythii* - 1324, Grand murin *Myotis myotis* - A031, Cigogne blanche *Ciconia ciconia* - A081, Busard des roseaux *Circus aeruginosus* - A082, Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* - A084, Busard cendré *Circus pygargus* - A140, Pluvier doré *Pluvialis apricaria* - A151, Combattant varié *Philomachus pugnax* - A222, Hibou des marais *Asio flammeus* - A302, Fauvette pitchou *Sylvia undata* - A338, Pie grièche écorcheur *Lanius collurio*

Conditions d'éligibilité

- L'achat d'animaux n'est pas éligible
- Cette action de gestion peut être précédée par une action d'équipement pastoral (A32303P)

Description des engagements rémunérés

- Gardiennage : Surveillance des animaux et déplacements d'une parcelle à l'autre si nécessaire
- Coupe des refus : les refus des animaux seront obligatoirement coupés afin d'éviter la fermeture progressive du milieu
- Entretien des équipements : débroussaillage des clôtures, réparation des différents équipements si besoin...
- Un apport en eau et un complément alimentaire seront réalisés en fonction des besoins des animaux

Montant des aides

Opérations	Obligatoire (O) / Facultatif (F)	Modalités (manuelle/ mécanique)	Coût unitaire
Gardiennage, déplacements des animaux	O		16,54 €/jour
Coupe des refus	O	Manuelle	125 €
		Mécanique	105 €
Entretien des	F		90 € /an

équipements			
Transport des animaux jusqu'au site de pâturage	0		140 €/an

Engagements non rémunérés

- Le contractant s'engage à respecter les modalités techniques établies avec la structure animatrice du Docob : période de pâturage, surface engagée, précautions particulières en fonction de la nature du milieu, ...
- Pas de traitements anti parasitaires de type Ivermectine.
- Un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales sera tenu par le contractant. Ce cahier doit au minimum renseigner les informations suivantes : période de pâturage, race utilisée et nombre d'animaux, lieux et date de déplacement des animaux, suivi sanitaire, date et quantité de compléments alimentaires apportés, nature et date des interventions sur les différents équipements pastoraux
- Un cahier d'enregistrement des interventions sera tenu (date de réalisation, lieu, surface, matériel utilisé...)
- Pas d'entretien chimique des clôtures
- Pas de fertilisation des parcelles, pas de travail du sol, pas de retournement ou de mise en culture, pas de drainage, pas de boisement

Contrôles

- Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales
- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges du contrat avec l'état des surfaces et avec les cahiers d'enregistrement des pratiques pastorales et des interventions

Méthode de calcul des barèmes

Les barèmes comprennent 3 éléments distincts :

- un coût de main d'œuvre
- un coût d'utilisation du matériel
- un temps passé pour chaque action

Pour les actions d'équipement pastoral (A323203P) et de plantation (A32306P), les barèmes comprennent un élément supplémentaire : le coût des fournitures.

I/ Coûts de la main d'œuvre :

Le coût de la main d'œuvre est fixé à 16,54 €/h, comme mentionné dans le PDRH.

II/ Coût d'utilisation du matériel :

Les coûts d'amortissement ont été calculés à partir des Tarifs d'entraide édités en 2011 par les Chambres d'Agriculture de la Région Poitou-Charente. Ils sont résumés dans le tableau suivant en fonction des différentes actions.

Opérations	Matériel utilisé	Amortissement
Débroussaillage mécanique	Tracteur 110 CV 4RM Broyeur axe horizontal 2,50 m	35,05 €/h
Fauche mécanique	Tracteur 70 CV 4 RM Faucheuse rotative 2,40 m	25,5 €/h
Débroussaillage et Fauche manuels	Débroussailleuse à dos	4,13 €/h
Bûcheronnage	Tronçonneuse 6 CV 50 cm	5 €/h
Conditionnement mécanique	Tracteur 50 CV 2 RM Andaineur 3,20 à 3,50 m	10,8 €/h
Exportation manuelle	Tracteur 60 CV 4RM Benne 6 t	15,5 €/h
Exportation mécanique	Tracteur 110 CV 4 RM Chargeur frontal 4 à 6 vérins Tracteur 60 CV 4 RM Benne 6 t	37,3 €/h
Pose de clôture mécanique	Tracteur 110 CV 4 RM Enfonce pieux	19,35 €/h
Préparation du sol pour une plantation de haie (mécanique)	Tracteur 70 CV 4 RM Charrue réversible 3 socs occasion	16 €/h
Réalisation d'un trou pour une	Tarrière	10,70 €/h

plantation d'arbre (mécanique)		
Transport des animaux	Tracteur 60 CV 4 RM Bétailière 6 m (10-12 bêtes)	70 €/ ½ journée

III/ Temps passé pour chaque engagement de chaque action :

Les temps passés ont été estimés à partir du Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts édité par Espaces Naturels de France en 2000, des contrats Natura 2000 déjà existants, du PDRH et également des dires d'experts de la région.

III-1 A32301P – Chantier lourd de restauration des milieux ouverts ou humides par débroussaillage

Opérations	Intervention mécanique			Intervention manuelle		
	Temps estimés (en heure/ha)	Coûts (€/ha)	Coûts arrondis (€/ha)	Temps estimés (en heure)	Coûts (€/ha)	Coûts arrondis (€/ha)
Débroussaillage	6	309,54	310	35	723,45	720
Bucheronnage	45	969,3	970	45	969,3	970
Conditionnement	8	218,72	220	35	578,9	580
Exportation	8	430,72	430	20	640,8	640

III-2 A32303P – Équipements pastoraux

Les références de coûts des différents équipements pastoraux sont issus des prix HT pratiqués par l'Alliance pastorale.

Opérations	Intervention mécanique		Intervention manuelle	
	Temps estimés (en heure/ml)	Coûts (€/ml)	Temps estimés (en heure/ml)	Coûts (€/ml)
Pose d'une clôture fixe	0,07	1,25	0,13	2,15
Pose d'une clôture mobile			0,1	0,17

III-3 A32303R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts

Opérations	Modalités (manuelle ou mécanique)	Temps estimés (en heure/ha)	Coûts	Coûts arrondis
Gardiennage		1	16,54 €/jour de pâturage	16,54 €/jour
Coupe des refus	Mécanique	2	103,18	105 €/ha
	Manuelle	6	124,02	125 €/ha
Entretien équipement		4	82,68 €/an	90 €/an

Transport animaux	4	136,16	140 €/an

III-4 A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

Opérations	Intervention mécanique			Intervention manuelle		
	Temps estimés (en heure/ha)	Coûts (€/ha)	Coûts arrondis (€/ha)	Temps estimés (en heure)	Coûts (€/ha)	Coûts arrondis (€/ha)
Fauche	5	210,2	210	30	620,1	620
Conditionnement	7	191,38	190	20	330,8	330
Exportation	7	376,88	380	15	480,6	480

III-5 A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

Opérations	Intervention mécanique			Intervention manuelle		
	Temps estimés (en heure/ha)	Coûts (€/ha)	Coûts arrondis (€/ha)	Temps estimés (en heure/ha)	Coûts (€/ha)	Coûts arrondis (€/ha)
Débroussaillage	5	257,95	260	30	620,1	620
Conditionnement	7	191,38	190	25	413,5	415
Exportation	7	376,88	380	15	480,6	480

III-6 A32306P – Plantation de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés ou de vergers

Les temps de travail et le prix des fournitures ont été calculés à partir des éléments fournis par Prom'haie.

Opérations	Modalités (manuelle ou mécanique)	Haie (calcul pour 1 ml)		Vergers (calcul pour 1 arbre fruitier)		Alignement d'arbre (calcul pour 1 arbre)	
		Temps estimés (en heure/ml)	Coûts (€/ml)	Temps estimés (en heure/ml)	Coûts (€)	Temps estimés (en heure/ml)	Coûts (€)
Préparation du terrain	Mécanique	0,01	0,33	0,17	4,63	0,17	4,63
	Manuelle			0,5	8,27	0,5	8,27
Plantation		0,12	1,98	0,25	4,14	0,33	5,46
Paillage		0,08	1,32	0,08	1,32	0,08	1,32
Protections	Hauts-jets	0,01	0,17	0,17	2,81	0,25	4,14
	Tous les plants	0,04	0,66				

Code PDRH
A32303P

Équipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

Objectifs

Cette action a pour objectif le financement des différents équipements qui sont nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale de milieux ouverts.

Conditions d'éligibilité

- Cette action d'équipements doit obligatoirement être suivie d'une action de gestion pastorale (A32303R).

Description des engagements rémunérés

- Le contractant choisit les équipements dont il a besoin pour ensuite réaliser une gestion pastorale sur sa ou ses parcelles :
 - clôtures : fixes ou mobiles, batteries, parc de cloisonnement...
 - abreuvoirs, bacs, pompe...
 - aménagement de râteliers, auges pour l'affouragement
 - installation de passage canadien, de portails, de barrières d'accès
- Chacun des engagements rémunérés comprend les fournitures et le temps d'installation

Montant des aides

Opérations		Obligatoire (O) / Facultatif (F)	Modalités (manuelle / mécanique)	Coût unitaire
Râtelier		F		240 €
Apport en eau	Pompe à prairie	F		170 €
	Bac	F		70 €
Clôture fixe	Pose	F	Manuel	2,15 €/ml
			Mécanique	1,25 €/ml
	Fournitures	F		1,82 €/ml
Clôture mobile	Pose	F		0,17 €/ml
	Poste batterie	F		240 €
	Fournitures clôture	F		0,74 €/ml
Entrée du parc		F		90 €
Passage canadien (entrée et sortie)		F		375 €
Parc pour rassembler les animaux		F		520 €

Engagements non rémunérés

- Le contractant s'engage à respecter les modalités techniques établies avec la structure animatrice du Docob : date de réalisation des travaux, surface engagée, précautions particulières en fonction de la nature du milieu, matériel à utiliser...
- Un cahier d'enregistrement des interventions sera tenu par le contractant (date de réalisation, lieu, surface, matériel utilisé...)

Contrôles

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés (présence, qualité et localisation des équipements)

